



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Niger

CAHIER DES CHARGES

**SÉLECTION D'UN BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR DIVERS TRAVAUX
IMMOBILIERS DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE NIGER**

JUILLET 2026

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la sélection d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) pour la normalisation des risques de divers travaux immobiliers prévus au niveau des sites de la BCEAO pour le Niger.

Ledit BCT signera avec la Banque un contrat pour une durée de trois (3) années renouvelables.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions qui seront attendues du Bureau de Contrôle Technique (BCT) ainsi que les ressources humaines nécessaires.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU BCT

Les prestations du BCT couvrent les travaux d'aménagements ci-après :

- cloisonnement en maçonnerie ou en structure légère (placoplâtre ou menuiserie aluminium) ;
- faux plafonds métalliques ou en staff ;
- réaménagement des bureaux aux étages courants ;
- revêtements souples ou durs de sols ou murs ;
- peinture et décoration intérieures (sauf pour les bureaux nobles) ;
- remplacement d'appareils sanitaires ;
- menuiserie bois (portes, placards, revêtements muraux intérieurs) ;
- remplacement de petits appareillages (luminaires, disjoncteurs d'étage, interrupteurs, détecteurs de présence, etc.) ;
- onduleurs de puissance inférieure ou égale à 60 kVA ;
- remplacement de climatiseurs individuels ;
- remplacement des petits équipements de sécurité banque (caméras, enregistreurs, tourniquets, herses électrifiées ou non de protection de clôture, etc.) ou de sécurité incendie (détecteurs, indicateurs d'action, extinction automatique, etc.).

Ces travaux peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

II.1 - Examen des documents de conception et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le BCT aura à examiner les documents de conception et d'études ainsi que le Dossier d'Appel d'Offres d'entreprises élaboré par l'Architecte et le cas échéant par le Bureau d'études techniques.

II.2 - Suivi des travaux

Le BCT devra prévoir des visites de chantier des travaux, qui seront sanctionnées par la rédaction d'un rapport.

A cet égard, il devra veiller :

- au contrôle de la qualité des matériaux, matériels et équipements ;
- au contrôle de la documentation technique et des différents schémas, plans, etc. ;
- à la vérification de la conformité aux normes des prestations de l'entrepreneur ;
- à la vérification de l'exécution des travaux dans les règles de l'art ;
- à la participation aux réceptions provisoires et définitives des travaux.

Pour la réalisation de ses prestations, le BCT devra disposer, suivant la nature du projet, d'une équipe composée à minima de :

- un ingénieur génie civil expert, chef de mission, justifiant de 10 ans d'expérience professionnel ;
- un ingénieur génie civil généraliste avec cinq (5) ans d'expérience minimum ;
- un ingénieur généraliste spécialisé dans les lots techniques avec cinq (5) ans d'expérience minimum.

Les prestations du BCT s'étendent pour chaque projet jusqu'à la réception définitive des ouvrages ou installations.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelque raison que ce soit, le BCT est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier sans honoraires supplémentaires.

III – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir un dossier comprenant les éléments suivants :

- la présentation générale du cabinet ;
- l'effectif et les curriculums vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des moyens de locomotion dont dispose le cabinet ;
- la liste des outils informatiques du cabinet ;
- une liste des références pertinentes du cabinet.

IV – OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir cadre de devis) :

- les frais relatifs à la mission d'examen des documents de conception et du DAO ;
 - les frais pour la mission de suivi de l'exécution des travaux.
-

V – CADRE DE DEVIS

A. Site de Niamey

1.Immeuble Fonctionnel

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

2. Centre Aéré

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

3. Résidence de Fonction

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

B. Site de Zinder

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

C. Site de Maradi

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		

D. Site de Tahoua

Item	Désignation	Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)
1.	Mission d'examen des documents de conception et du DAO	
2.	Suivi des travaux	
Total		